

MARCHÉ DE POTIERS

LES VANS

Jeudi 18 et Vendredi 19 juillet 2019

Place Ollier, 10h-19h30

SOMMAIRE

Page 2	Une passion Un art, un métier Un enjeu de transmission Commission de sélection
Page 3	Présentation du Dossier de candidature
Page 4	Bulletin d'inscription
Page 6	Règlement intérieur

Une passion

Fondé en 1988, le Marché de Potiers des Vans va connaître en 2019, sa **31^e ÉDITION**. Depuis ses débuts, il a vu différentes équipes se succéder à son organisation, toujours avec passion, exigence et dévouement.

À leur demande, et depuis 2015, la Ville des Vans a pris la suite des derniers organisateurs du marché, afin de faire perdurer cette manifestation qui valorise le sens de la créativité, la maîtrise de savoir-faire techniques et donne à **DECOUVRIR** aux amateurs de belles œuvres, le riche patrimoine et la création contemporaine céramiste.

De janvier 2016 à novembre 2018, le Marché de potiers des Vans a été labellisé **D'ARGILES**. Cette association de potiers et céramistes professionnels en Rhône-Alpes a épaulé la commune dans l'organisation de l'événement. Les conseils et supports de communication de cette association ont été un précieux soutien pour la qualité de la manifestation et son rayonnement.

Un art, un métier

Les potiers sont des femmes et des hommes capables de transformer une matière première brute pour façonner des objets à la croisée **DU BEAU ET DE L'UTILE**. Les productions sont souvent uniques ou réalisées en petites séries et donnent aux acquéreurs le sentiment réel de posséder une pièce à caractère artistique. *Qui, dans son environnement quotidien, n'éprouve pas une véritable délectation à pouvoir contempler un objet beau et authentique ?*

Particulièrement nombreux dans **LE SUD DE LA FRANCE**, travaillant au sein d'ateliers, de manufactures, de petites et moyennes entreprises, les artistes et artisans potiers participent au dynamisme économique régional et contribuent à un rayonnement culturel français reconnu à l'étranger.

Un enjeu de transmission

Les potiers sont les héritiers de connaissances et savoir-faire élaborés au fil des millénaires et influencés par des échanges culturels intenses. Ce **PATRIMOINE COMMUN** fait partie d'une culture, locale ou universelle, riche d'une étonnante diversité de pratiques et de personnes.

Afin de participer à la transmission de ce patrimoine et **AU GOUT D'APPRENDRE ET DE DECOUVRIR**, la Ville de Les Vans propose un programme d'animation spécifique pour le Marché de Potiers : atelier, démonstration, création... *Souhaitant que ces initiatives suscitent de nouvelles vocations.*

Commission de sélection

- Gérard GSEGNER, Conseiller municipal délégué aux Marchés
- Florian Laganier, responsable des Marchés / Ville des Vans

DOSSIER DE CANDIDATURE

Pour être présenté à la Commission de sélection, votre dossier de candidature doit comprendre les éléments suivants :

- le Bulletin d'inscription : complété, coché, daté et signé
- 3 photos récentes représentatives de votre travail qui sera exposé durant le marché et 1 photo de l'ensemble de votre stand.
- les justificatifs de votre statut professionnel de moins de trois mois.
 - Artisan : Attestation récente d'inscription au répertoire des métiers.
 - Maison des Artistes : Appel de cotisations, de C.S.G. et C.R.D.S
 - Profession libérale : Avis d'échéance URSSAF
 - Autres statuts : Se renseigner auprès de l'organisation ou de l'organisme dont vous dépendez.
- Assurance : Une attestation de moins de trois mois d'assurance responsabilité civile professionnelle sur laquelle est spécifiée en toutes lettres « non sédentaire, étendue aux foires et marchés ».
- La participation financière est de 80 € à l'ordre du Trésor Public.
- Un repas buffet le jeudi midi est compris dans la participation financière.
 - *Cette participation comprend l'emplacement pour jeudi 18 et vendredi 19 juillet 2019, un déjeuner buffet le jeudi midi et une cotisation de 3€/exposant pour figurer sur le calendrier du Collectif National des Céramistes.*

Ce dossier est à transmettre par mail à : contact@les-vans.fr jusqu'au vendredi 22 février 2019 ou par courrier (cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante :

Marché de Potiers

Mairie

5, rue du Temple

07140 LES VANS

Bulletin d'inscription

Pour le MARCHÉ DE POTIERS DES VANS

Place Léopold Ollier – Les jeudi 18 et vendredi 19 juillet 2019 – De 10h à 19h30

CONTACTS

Prénom..... Nom.....

Nom de l'atelier.....

Adresse.....

.....

Code postal..... Ville.....

Tél. fixe..... Tél. portable.....

Mail.....

Site internet.....

STATUT, PRODUCTIONS ET INSTALLATION

Statut professionnel.....

Merci de joindre les justificatifs

Mon type de production principale :
ne cocher que 2 cases maximum

- Jardin
- Bijoux
- Sculpture
- Luminaire
- Utilitaire
- Décoratif
- Autres.....

Ma technique principale :
ne cocher qu'une case

- Grès
- Raku
- Faïence
- Porcelaine
- Terre vernissée
- Autres.....

Description en quelques mots de ma production.....
.....
.....
.....
.....
.....

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

<input type="checkbox"/> Potier d'installation récente	<input type="checkbox"/> Participation au Marché de Potiers des Vans 2017
<input type="checkbox"/> Potier dont les actions œuvrent à la connaissance du métier et à sa défense	<input type="checkbox"/> Participation au Marché de Potiers des Vans 2018
	<input type="checkbox"/> Potier exposant pour la première fois aux Vans

Potier adhérent à une association de potiers. Laquelle ?.....

Je déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur et m'engage à le respecter.

Date.....

Signature :

Ne pas oublier de joindre l'ensemble des pièces du dossier.

Hébergement : Sur simple demande, une liste des gîtes, hôtels, campings, chambres d'hôtes, etc peut être fournie.

Règlement intérieur du Marché de Potiers Ville des VANS

Préambule

L'organisateur du Marché de Potiers est la Ville des Vans. À ce titre, la commune est responsable administrativement et financièrement de l'organisation du marché. Elle planifie et budgétise l'événement, gère les demandes d'inscription et évalue la manifestation. Elle prévoit la logistique, le matériel et le personnel nécessaires au bon déroulement du marché. Elle organise la communication du marché et propose des animations tout public autour de la poterie et du métier de potier.

Le Marché de Potiers se déroule sur la place Léopold Ollier (07140 LES VANS), le jeudi et le vendredi qui suivent le 14 juillet.

L'entrée du public sur le marché est libre et gratuite.

Article 1 : Commission de sélection

Une Commission de sélection est formée par l'organisateur. Elle réunit notamment deux céramistes professionnels, un représentant de l'UCAV, un représentant de l'OT, les responsables de l'Animation et du Patrimoine au sein de la commune et un Conseiller municipal.

La Commission a en charge la sélection des exposants au vu des dossiers fournis et selon des critères de participation énoncés dans le présent règlement.

Une liste d'attente sera élaborée à l'issue de la première sélection (voir [Article 12](#)).

Article 2 : Statut professionnel et Assurance

Les exposants sont des céramistes professionnels déclarés. De ce fait, ils sont inscrits au Répertoire des Métiers, à la Maison des Artistes ou à l'URSSAF. Ils sont en possession, les jours du marché, de la carte permettant l'exercice d'activités non sédentaires.

Les revendeurs sont proscrits.

Tout participant devra être titulaire d'une police d'assurance responsabilité civile professionnelle sur laquelle est spécifiée en toutes lettres « non sédentaire, étendue aux foires et marchés ».

Article 3 : Qualité et diversité des productions

Les produits proposés dans le cadre du marché sont en conformité avec la Directive européenne n°1935/2004 qui définit les exigences générales s'appliquant aux matériaux et objets destinés à entrer en contact directement ou indirectement avec les denrées, produits et boissons alimentaires afin d'assurer un niveau élevé de protection du consommateur.

La sélection des exposants se fait sur la base des propositions artistiques, esthétiques et techniques fournies par les potiers. Elle vise à favoriser la diversité des techniques, des styles et des productions.

Chaque exposant s'engage à présenter la production correspondant à son dossier de candidature et à aménager un stand soigné.

Article 4 : Exposants

Le nombre d'exposants est limité à 38.

La sélection assure un renouvellement des exposants, l'accueil des débutants et favorise la diffusion des connaissances autour du métier de potier. À ce titre, des places seront réservées :

- aux potiers d'installation récente
- aux potiers dont les actions œuvrent à la connaissance du métier et à sa défense (voir [Article 9 : Animations](#))

Les stands communs sont uniquement acceptés en cas d'atelier commun.

Article 5 : Horaires du marché et Horaires d'installation et de démontage

Les horaires publics du marché sont :

- jeudi et vendredi de 10h à 19h30

L'installation du marché se fera :

- jeudi de 7h à 9h30

Le rangement et le démontage des stands se feront le vendredi à partir de 19h30.

Article 6 : Sécurité

Le marché se déroulant sur deux jours et pour éviter les vols, il sera gardé dans la nuit, du jeudi à 19h30 au vendredi à 10h. Le stand devra être bâché sur place le jeudi soir. Il est conseillé aux potiers d'enlever les pièces le plus précieuses.

La Ville des Vans n'est pas responsable des dommages occasionnés par la pluie, l'orage ou le vent. Elle ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable des vols, détériorations d'objets exposés ou des dommages causés aux tiers pendant la durée du marché.

Article 7 : Emplacements

Les emplacements seront définis à l'avance.

La longueur de l'emplacement est de 5 mètres de long sur 3 mètres de profondeur dégagements compris.

Aucun véhicule ne sera admis à stationner sur le Marché de Potiers.

Article 8 : Tarifs

La participation au marché est fixée à un tarif forfaitaire de 80€ par potier exposant. Le tarif de 80€ comprend un repas sous forme de buffet le jeudi midi et la cotisation de 3€ pour figurer sur le calendrier du Collectif national des Céramistes.

Article 9 : Animations

Dans l'intérêt des potiers et de la commune, chacun veille à la convivialité et à la qualité d'accueil sur le marché : accueil des exposants, du public, d'invités, de la presse, etc.

Les exposants s'engagent également à être présents lors des deux journées.

La Ville des Vans organise des animations dans le but de diffuser à tous les publics, la connaissance de la céramique et du métier de céramiste ; ceci afin de renforcer l'image culturelle et artistique au marché.

Article 10 : Communication

La Ville des Vans utilise au mieux ses moyens, supports et réseaux de communication (panneaux d'affichage, journal municipal, site internet, calendrier CNC, liste de diffusion électronique, etc) et propose une conférence de presse dans la quinzaine précédant le marché. Des flyers et affiches seront édités et diffusés.

Une inauguration est organisée.

Les photos envoyées par les exposants dans le cadre de leur candidature doivent être libres de droit pour pouvoir être utilisées pour la promotion de l'événement. Les photos des exposants ou de leurs productions prises lors du Marché de Potiers pourront figurer sur les supports de la Ville pour faire la promotion de la manifestation.

Article 11 : Remboursement

En cas d'intempéries ou de force majeure, les droits d'inscription ne pourront être remboursés.

Article 12 : Absence et annulation

En cas d'annulation d'une réservation moins d'un mois avant le marché, l'organisation prendra contact avec les exposants de la liste d'attente (voir [Article 1](#)). Si aucun de ces exposants n'est disponible, aucun remboursement ne pourra être réclamé par le potier se désistant.

Article 13 : Inscriptions

La clôture des inscriptions est fixée au 22 février précédant la manifestation.

En cas de non sélection au marché, le chèque sera détruit après la manifestation. Pour les participants au marché, le chèque sera encaissé après la manifestation dans le courant du mois de juillet.

Article 14 : Acceptation du règlement

Les potiers doivent lire et accepter le présent règlement.